

Image not found or type unknown



CONTROLE D'ALCOOLEMIE ET RESPECT DU DELAI DE 30 MINUTES

Par **CaroleC**, le **20/07/2014** à **19:10**

Bonjour,

Après un contrôle positif à l'alcool 1,25 au poste, le second est il obligatoire ?

Je veux dire : la police est elle dans l'obligation de procéder à un second contrôle ? si cela n'a pas été fait (car la personne a eu beau souffler, ça n'a pas fonctionné et il n'y a pas eu de prise de sang), peut on engager une procédure et que peut on y gagner ?

Merci par avance pour votre attention

Cordialement,